

L'excision, c'est pas la solution - 1/3

Vous avez surment entendu parler de l'excision. Mais, savez-vous exactement ce que cela veut dire ? Pourquoi fait-on subir cela aux femmes ? J'espère qu'après la lecture de cet article, vous en saurez plus, sur cette mutilation.

Dans le monde, 130 millions de femmes sont torturées dans l'indifférence ; 130 millions de femmes mutilées à vie

Les mutilations Génitales Féminines ne sont pas accidentelles mais imposées. De plus une blessure guérit mais une mutilation ne disparaît jamais.

Mais qu'est ce que sont les MGF ?

Il en existe plusieurs sortes :

- Commençons par la plus répandue et la plus "légère". La clitoridectomie. Cela signifie que l'on retire le clitoris de la femme. Cette pratique est répandue en Afrique à l'exception du Mali.
- La circoncision, qui ressemble, médicalement parlant à la circoncision chez l'homme. On enlève le prépuce et le clitoris.
- L'excision, qui est une MGF à part entière, consiste à couper les petites lèvres et est souvent suivie d'une clitoridectomie.
- L'infibulation qui est la pratique la plus dangereuse consiste à l'ablation du clitoris, des petites lèvres et des deux tiers des grandes lèvres qui sont par la suite cousue pour rétrécir l'orifice vaginal. Il ne reste plus qu'une petite ouverture pour l'urine et l'évacuation du sang menstruel. Pratiquées au Soudan, en Somalie, Ethiopie, Djibouti, Erythrée. C'est la forme la plus douloureuse.

Il y a d'autres mutilations comme :

- La cautérisation par brûlure du clitoris et des tissus environnants
- L'étirement, élongation du clitoris et des tissus environnants
- Le grattage, raclage ou coupure du vagin et des tissus environnants
- L'introcision pratiquée par les Pitta-Patta d'Australie. Cette pratique est très significative : Lorsqu'une fille atteint la puberté, l'ensemble de la tribu (des deux sexes) se réunit. L'officiant, un homme âgé, élargit l'orifice vaginal en le déchirant vers le bas à l'aide de trois doigts d'opossum. Dans d'autres régions, le périnée (région entre l'anus et les parties génitales) est déchiré à l'aide d'une lame en pierre. Cette opération est généralement suivie d'actes sexuels, sous la contrainte, avec de nombreux jeunes hommes.

L'introcision est généralement pratiquée au Pérou, notamment chez les Conibos (Indiens Panos dans le Nord-Est du pays) : Lorsqu'une fille atteint sa maturité, elle est droguée et soumise à des mutilations devant son groupe. L'opération est pratiquée par une femme âgée, à l'aide d'une lame de bambou. Elle consiste à découper l'hymen à l'entrée du vagin et à le séparer des lèvres, tout en exposant le clitoris. Des herbes médicinales sont ensuite appliquées avant d'introduire dans le vagin un objet légèrement humecté, en forme de verge, fabriqué en terre cuite.

Les complications immédiates sont des douleurs aiguës, un grave état de choc ; puis, par la suite, de multiples infections et des hémorragies pouvant entraîner la stérilité ou même la mort !

Toutes ces mutilations sont souvent pratiquées par des femmes du village. Au Sénégal et au Mali, ces femmes font parti de la caste des forgerons. Pour ces "opérations", elles utilisent des couteaux spéciaux, lames de rasoir, tessons de verre ? Bien entendu, tout cela se fait dans un milieu non stérile, imaginer alors les infections que cela peut provoquer...

Ces pratiques traditionnelles existent depuis des siècles. Les défenseurs de l'excision les justifient par le Coran, alors que celui-ci ne les évoque nulle part. L'Islam n'a jamais dit "excisez vos filles". C'est une interprétation des hommes pour maîtriser la sexualité des femmes. De plus, des momies excisées ont été découvertes, datant d'avant l'apparition de l'Islam.

L'excision, c'est pas la solution - 2/3

Il faut aussi savoir que la personne qui fait exciser son enfant le fait parce que c'est comme ça depuis des générations et pour éviter le mauvais sort, que l'on craint beaucoup en Afrique. De plus, l'excision se fait à tous les âges.

Du côté juridique, la loi désapprouve ces actes de barbaries.

- D'après l'article 5 de la Déclaration Universelle Des Droits de l'Homme de 1948 qui dit "Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants"

- L'article 4 de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples du 21 octobre 1986 : "La personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de sa personne. Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit"

- L'article 24 de La Convention International sur les Droits De l'Enfant du 6 septembre 1990 : "Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants."

- L'article 21, 1er de La Charte africaine sur les Droits de l'Enfant : "Les Etats partis à la présente Charte prennent toute les mesures appropriées pour abolir les coutumes et les pratiques négatives, culturelles et sociales qui sont au détriment du bien-être, de la dignité, de la croissance et du développement de l'enfant en particulier :

- a) les coutumes et pratiques préjudiciables à la santé, voir à la vie de l'enfant
- b) les coutumes et pratiques qui constituent une discrimination à l'égard de certains enfants, pour des raisons de sexe ou autres raisons."

Malheureusement, les pays ayant signé ces chartes et déclarations, font peu pour remédier à l'excision. Quelques pays essayent d'y faire face comme le Burkina Faso, qui a voté une loi en 1996 contre l'excision. La Cote d'Ivoire a aussi fait cette démarche, mais nous manquons d'informations.

En France, l'excision est totalement illégale. D'ailleurs, un procès a eu lieu en 1999 : L'exciseuse Awa Greou a été condamnée à 8 ans de prison pour avoir mutilé 48 fillettes. Lors du procès, une des victimes a expliqué à la barre la torture ressentie, le sentiment d'avoir subi un véritable viol et ceux, sous le regard consentant de sa propre mère. Cette affaire fut la première du genre.

Depuis une exciseuse risque en France 10 ans de réclusion criminelle et 20 ans, si la mutilation est commise sur une mineure (Article 222 du code pénal). La France est le seul pays à avoir interdit explicitement l'excision. Il est désolant de voir qu'il n'y ai pas davantage de mesures prises.

Il existe deux façons de voir l'excision :

- Dans la première, la petite fille a hâte de se faire exciser. Ceci fut le cas de Coumba Touré, vice-présidente du GAMS, qui s'est fait exciser à 12 ans au Mali, à sa demande. (Interview recueillie dans la Chronique d'Amnesty International de février 2003) :

Quel souvenir gardez-vous de votre excision ?

[...] C'est tellement ancré dans mon pays, que je croyais ne pouvoir devenir une femme sans cela. J'étais même pressée de "passer de l'autre côté de la rivière", comme on dit chez nous. Je garde le souvenir d'une semaine de festivités, où les mères transmettent leur savoir-faire le plus précieux. Alors, il fallait savoir maîtriser la douleur pour l'honneur de la famille. [...]

Alors que l'excision était synonyme de vertu féminine et d'honneur familial, comment êtes-vous devenue militante au premier plan ?

[...] Je suis allée à l'école, mon mari m'a même permis de poursuivre mes études. J'ai donc pris conscience

L'excision, c'est pas la solution - 3/3

que les Mutilations Génitales Féminines peuvent nuire à la fertilité si désirée en Afrique. Ça nuit plus que ça ne fait du bien. [...] Je pars du principe que pour une personne qui, toute sa vie, a reçu une éducation positive sur quelque chose, il est très difficile, quarante ans après, de lui dire "tout ce que tu as entendu est faux. Arrête !" Je me mets à leur place, en particulier celles qui sont restées au village. Il faut prendre du temps."

Dans le deuxième cas, l'excision est imposée. Ce fut le cas de Khadi Diallo, qui s'est fait exciser de force et contre sa volonté à 12 ans. En 1966, elle et sa sœur, 10 ans, se rendent chez une tante. Voici son témoignage publié dans le Courier de L'UNESCO de juillet / août 2001

"[...] Plusieurs femmes se sont jetées sur moi, m'ont attrapée et allongée. Elles m'ont écarté les jambes. Je criais. Je n'ai pas vu le couteau. J'ai senti qu'on était en train de me couper. Je pleurais. Il y avait beaucoup de sang. On me disait "Faut pas pleurer, c'est la honte quand on pleure, tu es une femme, ce qu'on te fait là, c'est rien". Elles ont commencé à taper dans leurs mains. Elles m'ont habillée avec un pagne blanc. Pas de pansement, juste quelque chose qu'elles avaient préparé avec de l'huile de karité et des feuilles. Je suis sortie. C'était le tour de ma petite sœur. Je l'ai entendu pleurer, m'appeler au secours, ça m'a fait encore plus mal"

Aujourd'hui cette femme est une militante du [GAMS](#) qui est le Groupe de femmes pour l'Abolition des Mutilations Sexuelles. Cette association fait de la prévention en France en allant dans les Cliniques et Maternités pour dire aux mères que l'excision est interdite ; et en Afrique, pour mettre au courant la population des dangers de l'excision.

Les Mutilations Génitales Féminines se perpétuent depuis des dizaines de siècles et font malheureusement parti de la croyance locale. Elles ne vont donc pas s'arrêter du jour au lendemain. L'information, la prévention et la scolarisation sont les seuls moyens de stopper ces barbaries.

Il faut aussi préciser que l'homme d'aujourd'hui ne tolère plus les femmes excisées. Celles-ci, âgées d'une vingtaine d'années aujourd'hui risquent de ne pas trouver de mari à cause de cette différence.

Nous reprendrons une phrase de Khadi Diallo dans son interview :

"Nous sommes contre l'excision sous toutes ces formes, même si elle a lieu à l'hôpital sous anesthésie. Nous ne luttons pas contre la douleur occasionnée par l'excision, mais contre la mutilation du corps"

Pouvons nous tolérer que 130 millions de femmes et de fillettes souffrent dans l'indifférence ? Il est grand temps que la société s'engage !